



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 16 février 2016

Préavis N° 18/2015 concernant l'étude portant sur un rapprochement ou une fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz et son financement

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 15 février 2016 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 18/2015,

ouï le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraires et 7 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la municipalité à engager les fonds nécessaires, d'un montant maximum de CHF 75'000.-, à couvrir par la trésorerie courante, pour une étude portant sur un rapprochement ou une fusion des communes de St-Légier - La Chiésaz et Blonay

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 15 février 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président * La secrétaire
Daniel Berner * *Tommasina Maurer*
Daniel Berner * Tommasina Maurer